La caisse des écoles

La caisse des écoles est un établissement public administratif communal. Son conseil d’administration est présidé par le maire et se compose d’élus municipaux, de l’inspecteur de l’Education nationale ou son représentant, d’un délégué du préfet et des représentants élus de ses adhérents.

Elle a pour principal but d’aider les familles en difficulté pour le règlement des activités péri et extra-scolaires ou encore les séjours scolaires. Cette aide est déterminée en fonction de la situation familiale, en lien avec le centre communal d’action sociale (CCAS).
Elle bénéficie de recettes qui proviennent principalement d’une subvention de la ville, complétés par des contributions des familles, voire de dons de particuliers.

Elle permet d’offrir aux enfants de maternelle des jouets à Noël, le kit de rentrée pour ceux de grande section en fin d’année scolaire et des cadeaux aux élèves

dans le cadre de concours ou récompenses mis en place par les écoles.

Pour soutenir la caisse des écoles dans son fonctionnement, vous pouvez adhérer en payant une cotisation annuelle de 5 euros par famille et/ou offrir un don en plus de votre cotisation annuelle.

Service éducation

Hôtel de ville
Place du Général Leclerc
1er étage
95110
Sannois
Tél. 01 39 98 20 70
inscriptionperiscolaire@sannois.fr

Accueil du public
Lundi - mercredi - vendredi de 8h30-12h30 / 13h30-17h30
Mardi et jeudi : 8h30-12h30
Fermé le samedi

Infos pratiques

Renseignements auprès du service éducation

Document(s)
Bulletin d'adhésion caisse des écoles
Délibérations caisse des écoles 2022
Délibérations caisse des écoles 2023
Délibérations caisse des écoles 2024 01
Délibérations caisse des écoles 2024 02
Délibérations caisse des écoles 2024 03
Délibérations caisse des écoles 2024 04
Délibérations caisse des écoles 2024 05
Délibérations caisse des écoles 2024 06
Délibérations caisse des écoles 2024 07
Délibérations caisse des écoles 2024 08
Délibérations caisse des écoles 2024 09